



LIDHO

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

08 BP 2056 Abidjan 08, siège national Cocody, Cité des arts, 323 logements, immeuble F1, 1^{er} étage, appartement 14

Tel: 22 44 35 01; Fax: 22 44 39 15; E-mail: infos@lidho.org / lidhosiege@yahoo.fr

DECLARATION DE LA LIDHO RELATIVE A LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME SUITE A LA MARCHÉ DES MILITANTS DU RHDP SUR LA RTI LE JEUDI 16 DECEMBRE 2010

I. LES FAITS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), la Côte d'Ivoire a organisé le dimanche 28 novembre 2010 le second tour de l'élection présidentielle.

Suite à la proclamation des résultats de cette élection, une situation des plus confuses prévaut en Côte-d'Ivoire où le pays s'est retrouvé, depuis le vendredi 3 décembre 2010, avec deux Présidents de la République, deux gouvernements se contestant mutuellement la légitimité et/ou la légalité.

C'est dans cette atmosphère que le directoire du RHDP, dont est membre le RDR, parti reconnu par la CEI et la communauté internationale comme ayant gagné l'élection présidentielle, a demandé à ses militants de marcher sur la RTI, le jeudi 16 décembre 2010, en vue d'y installer un nouveau Directeur Général. Cette marche dite pacifique a été violemment estompée, selon nos investigations et des sources concordantes, sur le terrain par des hommes armés, occasionnant ainsi plusieurs morts et blessés graves.

Depuis lors, l'on assiste à une situation de violation généralisée des droits de l'Homme surtout dans le district d'Abidjan.

Ainsi, le vendredi 17 décembre 2010, à l'heure où la communauté musulmane se consacrait à son culte religieux, deux mosquées (à ABOBO PK18 et à Grand-Bassam) ont fait l'objet d'attaque par des individus armés, faisant de nombreux blessés, causant des dégâts matériels et entraînant la mort d'une personne à Bassam. En réaction, le domicile du Commissaire de Police de grand Bassam a été saccagé ainsi que deux véhicules appartenant respectivement à la Police et à la RTI détruits.

Par ailleurs, plusieurs personnes en détresse ont saisi la LIDHO au sujet d'enlèvement de personnes par des individus armés et de la détention d'hommes et de femmes à la Préfecture de Police d'Abidjan.

De plus, les populations d'ABOBO PK18 sont depuis les événements du 17 décembre dernier l'objet de siège par des hommes en armes, leur liberté d'aller et de venir fortement limitée.

Aussi, des organes de presse ce lundi, 20 décembre 2010, font-ils état de l'existence d'un charnier de plus de 60 corps à N'DOTRE, non loin de PK18 où des personnes en treillis et armés empêchent les populations de vaquer à leurs occupations (voir : le patriote n°3349 du 20/12/2010) et le nouveau réveil n°2699 du 20/12/2010). Allégations démenties sur le plateau du Journal télévisé de 20 heures du lundi 20 décembre 2010.

Et les rumeurs continuent de faire état de l'existence de miliciens et mercenaires à Abidjan, notamment dans les quartiers de Yopougon, Abobo et les cités universitaires de Cocody, qui la nuit venue investissent les quartiers populaires où elles terrorisent les populations.

II. ANALYSE

La LIDHO note avec regret que de graves violations des droits de l'homme sont perpétrées depuis l'annonce des résultats du second tour de l'élection présidentielle, avec notamment un pic depuis le jeudi 16 décembre 2010 à Abidjan.

La LIDHO observe, avec indignation, que cette situation perdure malgré le désir manifeste des populations à vaquer en toute quiétude à leurs activités.

La LIDHO déplore la détention illégale de personnes et sans assistance juridique et judiciaire à la Préfecture de police d'Abidjan depuis le jeudi, 16 décembre dernier.

La LIDHO craint que cette situation ne déstabilise profondément le tissu social et ne conduise le pays à une reprise des hostilités entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN).

La LIDHO rappelle que la Côte d'Ivoire fait l'objet d'une surveillance de la part de la Cour Pénale Internationale, si et tant bien que les violations de Droits de l'Homme ne sauraient restées impunies.

III. RECOMMANDATIONS

- A la classe politique

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme réitère son appel à la classe politique dans son ensemble, à la modération, à la conciliation et à la responsabilité. Elle invite par conséquent les responsables politiques à appeler leurs militants à la retenue. Aucune contradiction, même celle de la nature que traverse le pays ne saurait justifier la violation des droits de l'Homme.

- Aux responsables militaires

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme exhorte les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et les Forces Impartiales à assurer la sécurité de toutes les populations sans exclusive et à renoncer à l'usage de la force dans le règlement de cette crise.

- **Aux journalistes**

La LIDHO demande de faire plus attention aux informations qu'ils relaient pour éviter de créer au sein de la population la psychose sur la base de rumeurs publiées. A la RTI, la LIDHO demande, au nom du droit du peuple à l'information juste, d'équilibrer les informations qu'elle véhicule, en permettant la manifestation de la vérité sur la base de l'exigeante contradiction.

- **A la population**

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme appelle aussi les populations à éviter l'usage de la violence et à privilégier le règlement des conflits par des voies pacifiques. La guerre civile ou religieuse fera plus de dégâts que la Côte d'Ivoire ne pourrait supporter encore moins tolérer. Par conséquent, la recherche de la paix doit en tout instant guider les actions quotidiennes des populations.

- **A la Cour Pénale Internationale**

-

La LIDHO en appelle à la vigilance de la cour pénale internationale face à toutes ces tueries et autres violations graves des droits humains que subissent actuellement des populations sans défense en Côte d'Ivoire.

- **A la communauté internationale**

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme enfin appelle la communauté internationale de ne pas se départir de son rôle d'arbitre et par conséquent, à continuer de soutenir le processus de sortie de crise en vue de son aboutissement heureux.

Fait à Abidjan, le 20 décembre 2010

Le Président de la LIDHO

Dr André Banhouman
KAMATE